serait les pays d'Afrique comme ceux du Moyen-Orient. Les ministres Guessous et Lapointe ont également accepté la présidence d'honneur d'une association d'Amitié Maroc-Canada, ouverte à tous ceux qui souhaitent œuvrer dans le cadre du rapprochement entre les 2 pays et qui serait principalement animée par des hommes d'affaires des 2 côtés de l'Atlantique.

À l'issue de sa visite officielle, tout en remerciant le gouvernement marocain pour son accueil chaleureux, le ministre Lapointe a déclaré que les 2 pays avaient convenu en principe de tenir au Canada, au printemps de 1984, la deuxième séance de la Commission bilatérale canado-marocaine.

Secours canadiens au Liban

M. Allan MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a annoncé le 25 mai, qu'en reconnaissance du rôle inestimable joué par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) au Liban, le Canada continuera d'appuyer ses activités en lui octroyant une subvention de 300 000 $. Les fonds transmis au CICR seront versés par le Programme d'assistance humanitaire internationale (AHI) de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

La subvention sera affectée à diverses activités, dont la protection des victimes du conflit, les visites aux prisonniers et détenus pour vérifier les conditions de détention, la recherche des personnes manquantes et la transmission de messages aux familles, de même que la prestation de soins médicaux et de secours essentiels aux victimes. Une portion de 100 000 $ sera spécialement consacrée au soutien d'une équipe chirurgicale canadienne à l'hôpital de Baalbeck.

Le Liban a vécu ces dernières années dans un climat de tension constante, ponctué çà et là d'accrochages armés, de désordres civils et de conflits internationaux. Après l'invasion israélienne de juin 1982, plusieurs organismes humanitaires internationaux ont demandé l'aide du Canada pour porter secours aux populations directement touchées. Par l'entremise de son programme humanitaire, le Canada a répondu à cet appel en versant au total 3,05 millions de dollars au CICR, à l'UNICEF, à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine et au Conseil oecuménique des Églises.

Achat d'avions-citernes

Le ministre de l'Environnement, M. John Roberts, a annoncé que le gouvernement fédéral a l'intention de débourser quelque 147 millions de dollars au cours des quatre prochaines années pour acheter, dans le cadre du programme de projets spéciaux de relance, jusqu'à 20 avions-citernes *CL-215*.

L'achat de ces aéronefs, qui seront construits par la société Canadair de Montréal, s'effectuera en vertu d'un accord coopératif d'approvisionnement avec les provinces. L'accord prévoit que le gouvernement fédéral acquerra, d'une part, 4 avions-citernes qui seront utilisés dans les territoires et, d'autre part, jusqu'à concurrence de 16 autres, sur une base égale avec les provinces.

M. John Roberts

En contribuant à la création d'une flotte nationale d'avions-citernes, le gouvernement aura fait un grand pas en vue d'assurer une meilleure protection des forêts, laquelle constitue un élément essentiel de la stratégie forestière fédérale.

M. Roberts a fait remarquer que, au cours des 5 dernières années, les incendies ont détruit, en moyenne, 3 fois et demie plus de forêts que les coupes de l'industrie forestière. « Les aéronefs que se procurera le gouvernement fédéral formeront une flotte nationale d'avions-citernes qui serviront à épauler les provinces lorsque, au moment de la haute saison des incendies de forêt, leur matériel sera entièrement utilisé. En effet, c'est précisément au cours de ces périodes qu'une pénurie d'avions-citernes risque d'engendrer, au chapitre des revenus forestiers, d'importantes pertes, qui peuvent s'élever à des millions de dollars » d'ajouter le ministre.

L'achat de ces avions-citernes permettra à un secteur industriel d'une importance technologique capitale de poursuivre ses activités. Les gouvernements fédéral et provinciaux pourront, en outre, grâce au volume accru de la demande, favoriser une production soutenue et plus économique d'aéronefs de ce type destinés tant au marché national qu'international.

Aide humanitaire du Canada

Le vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, a annoncé que l'aide humanitaire du Canada s'est élevée à 34 500 000 $ pour l'année financière 1982-1983. Ce chiffre englobe toutes les contributions versées par le gouvernement canadien dans le cadre du Programme d'assistance humanitaire internationale (AHI) de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

L'augmentation des contributions est attribuable en grande partie à l'accroissement des réfugiés de l'Afghanistan, du Sud-Est asiatique, de l'Afrique et de l'Amérique centrale. Près des trois quarts du budget de 1982-1983 ont été utilisés pour prêter secours à ces personnes.

Le budget d'assistance humanitaire comprend 2 types d'allocations. Au début de l'exercice financier, 9 225 000 $ ont été répartis parmi 5 organismes de secours des Nations Unies pour appuyer leurs programmes ordinaires en couvrant notamment une partie de leurs dépenses de fonctionnement. Le reste, 25 275 000 $, a été mis de côté pour les secours en cas de catastrophe et dépensé au fur et à mesure des appels lancés à la suite de nombreux désastres naturels et provoqués par l'homme : inondations, éruptions volcaniques, tremblements de terre, sécheresses, cyclones, conflits et désordres civils.

L'un des événements marquants de l'année a été l'appui accordé à un programme de préparatifs d'urgence contre les catastrophes en Amérique latine et dans les Antilles, qui a pour but de sauver des vies humaines et des biens matériels ainsi que de réduire les frais de réorganisation lors des catastrophes à venir. Le Canada a consenti 750 000 $ dans le cadre de ce projet en 1982-1983, ce qui constitue le premier versement d'un engagement totalisant 5,5 millions de dollars sur 6 ans.